



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Les risques naturels et technologiques majeurs



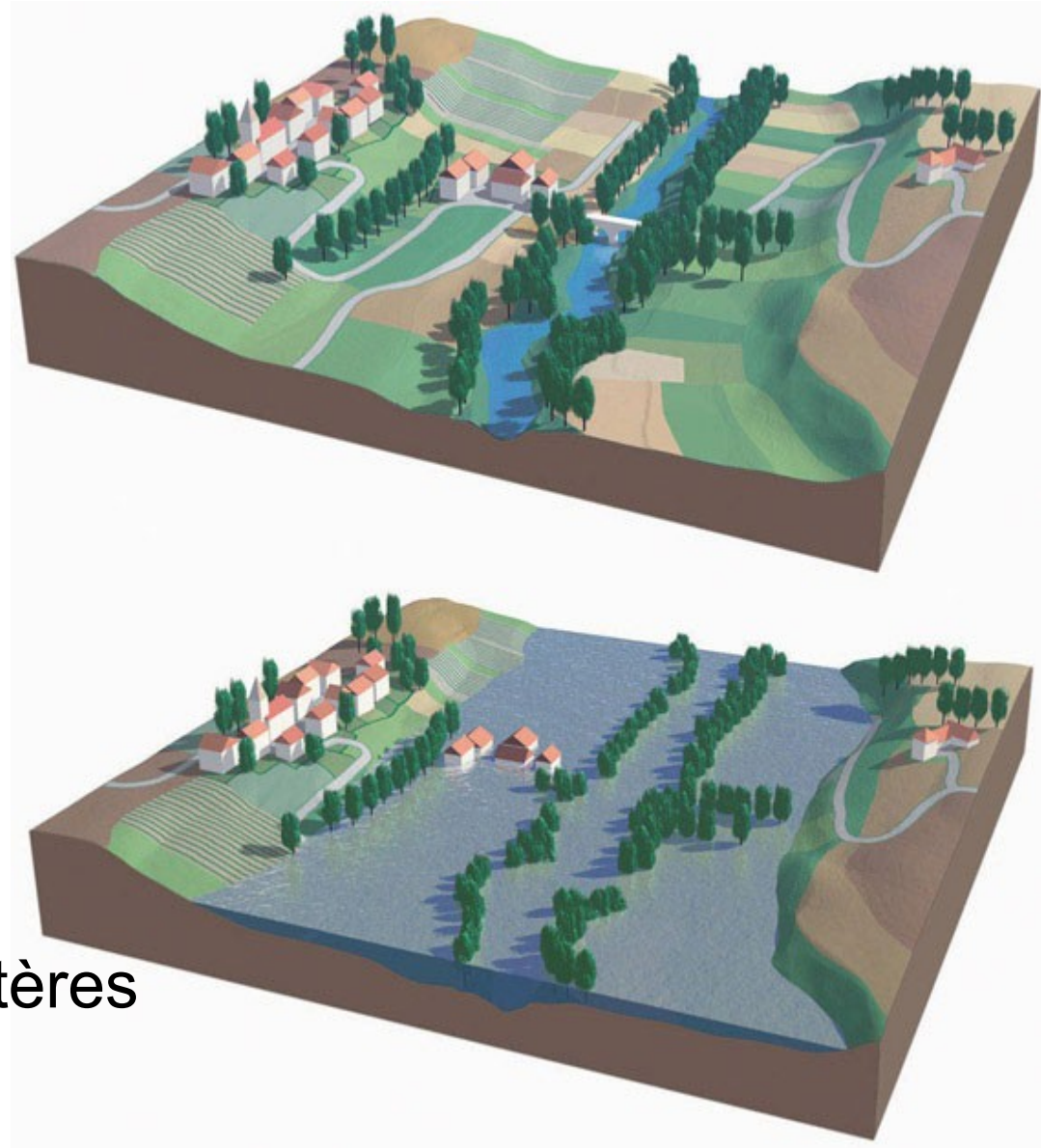
1. Définition du risque majeur

Aléa : événement, caractérisé par une fréquence et une intensité

Enjeux : ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés

Risque = Aléa x Enjeux

Risque majeur \Rightarrow deux critères de définition :
Une **faible fréquence** :
Une **énorme gravité** :



2. Principes de prévention des risques majeurs

La politique française de prévention des risques majeurs vise **3 grands objectifs** :

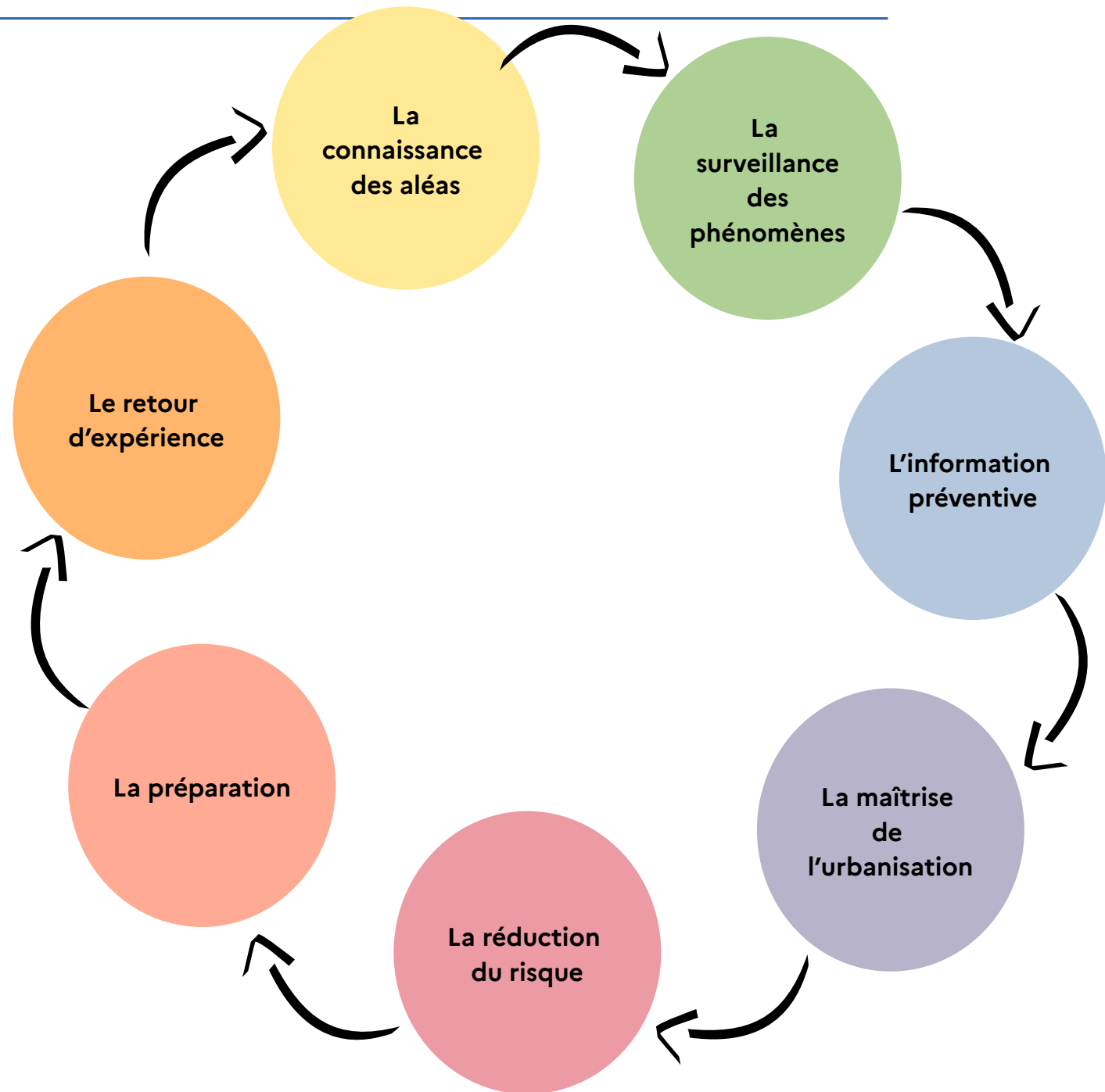
- **Prévenir** les dommages, réduire leur ampleur **et les réparer** ;
- **Inform**er les citoyens ;
- **Se préparer à la gestion de crise.**

En France :

- **8 risques naturels majeurs** : inondations, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain (dont retrait-gonflement d'argiles), avalanches, feux de forêt, cyclones et tempêtes.
- **4 risques anthropiques majeurs (ou technologiques)** : nucléaire, industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrages.

2. Principes de prévention des risques majeurs

7 grands piliers



3. Acteurs de la prévention des risques

- **ministère de la transition écologique** : Direction Générale Prévention des Risques (DGPR) ⇒ élabore et met en œuvre la politique de **prévention des risques** ;
-
- **ministère de l'intérieur** :
 - ✓ Direction Générale Sécurité Civile ⇒ préparation et **gestion de crise** ;
 - ✓ Centre Interministériel de Crise : organise les secours en cas de crise très grave, appui aux services des préfets de zone et de département ;
 - ✓ Centre Opérationnel Zonal (COZ) : comme le Centre Interministériel de Crise mais au niveau zonal.
- **ministère de l'économie** : **tutelle du dispositif assurantiel** en charge de l'indemnisation en cas de sinistre, dont mécanisme de solidarité CAT-NAT ;

3. Acteurs de la prévention des risques

Au niveau local (1/2) :

- **Maire** : élabore DICRIM, met en œuvre PCS, prend en compte risques dans Plan Local d'Urbanisme (PLU), informe la population.
- **Préfet département** :
 - dispose du **Service Interministériel de Défense et de Protection Civile** (SIDPC) ;
 - assure **direction** de l'organisation des secours en s'appuyant sur **Centre Opérationnel Départemental** (COD) ;
 - élabore, déclenche et dirige dispositif **ORSEC** ;
 - préside **Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs** (CDRNM).
 - élabore le DDRM
- **DDT ou DREAL** : porte à connaissance les aléas, élabore PPR, contrôle ouvrages hydrauliques, participent à la gestion de crise, assure la prévision des crues (Vigicrues), mettent en place financements de l'État en appui aux collectivités locales.

3. Acteurs de la prévention des risques

Au niveau local (2/2):

- **Conseil départemental** ⇒ finance le fonctionnement des **Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)** = « les pompiers » ;
- **SDIS (= pompiers)** ⇒ élabore et met en œuvre, sous autorité Préfet, **Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)** ;
- **Communes et leur groupements** ⇒ exercent la compétence « Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), peuvent mettre à disposition du SDIS des moyens techniques et matériels mutualisés ;

4. Perspectives impact changement climatique

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) → préparer la France à +4 °C

Basé sur Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) - **adoptée en 2024 : scénario* d'un réchauffement de + 4°C à horizon 2100 pour la France métropolitaine.**

→ minima une 20aine de mesures concernent directement ou indirectement les risques naturels, leur impact et leur prévention

→ dont réalisation cartes nationales pour aléas dits « climato-sensibles » : inondations débordement cours d'eau/ruissellements, retrait-gonflement argile, feux de forêts et de végétation, aléas spécifiques en montagne. Cartographies établies **en climat actuel et en climat futur.**

* cf. 6^{ème} rapport évaluation GIEC, **scénario RCP 8.5**, complété par des hypothèses socioéconomiques de croissance économique rapide à forte intensité énergétique → conduit à élévation de 2.4°C température planétaire à horizon 2050. **Scénario RCP 8.5 → scénario réchauffement climatique, fondé sur consensus scientifique.** Soumis à consultation public du 23/05 au 15/09/23. **Scénario RCP 85 dit tendanciel** → prend en compte engagements existants et implique **hausse températures moyennes France hexagonale 2 °C en 2030, 2,7 °C en 2050 et 4 °C en 2100 par rapport à ère préindustrielle.** Ces valeurs de réchauffement sont à la base de la TRACC.

4. Perspectives impact changement climatique

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) → préparer la France à +4 °C

Publié le 10 mars 2025.

- **52 fiches mesures** avec plus de 200 actions en **5 axes**

1. protéger la population → notamment vis-à-vis des risques naturels

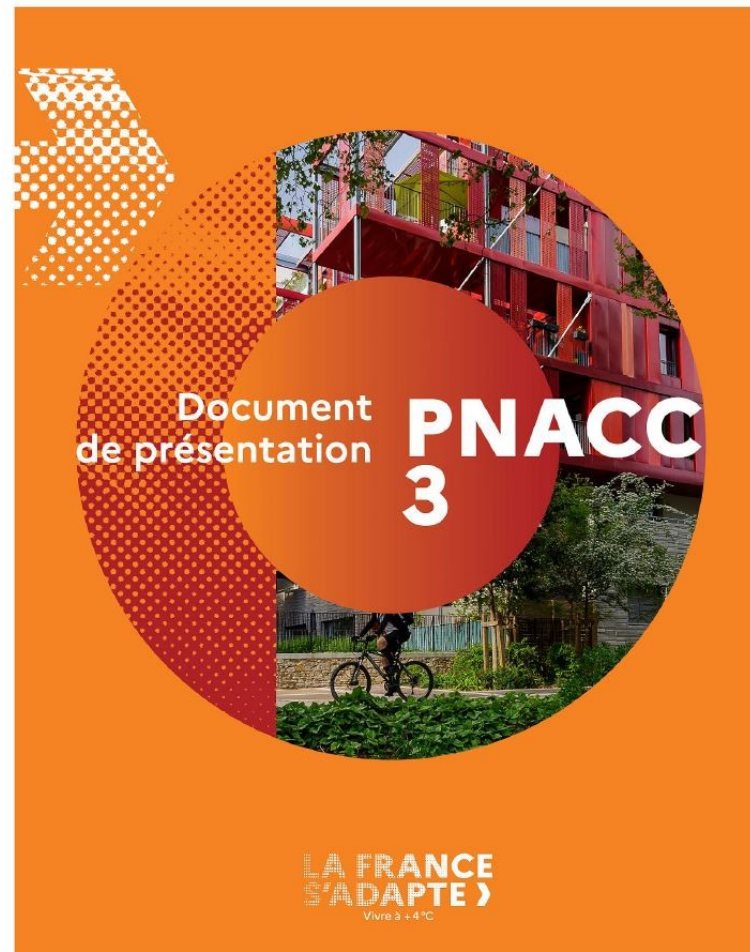
2. assurer résilience territoires, infrastructures et services essentiels

3. assurer résilience économique et souveraineté alimentaire, économique et énergétique

4. protéger patrimoine naturel et culturel

5. mobiliser forces vives de la Nation pour réussir adaptation

- **Le PNACC 3 se fonde sur la Trajectoire de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)**



4. Perspectives impact changement climatique

Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique

Existence juridique de la TRACC => intégrée dans le code de l'environnement (partie réglementaire)

- **Décret n°2026-23 du 23 janvier 2026** : définit la TRACC applicable à l'ensemble des politiques publiques d'adaptation (utilisation d'hypothèses climatiques homogènes)
- **Arrêté du 23 janvier 2026** : précise les paramètres techniques
 - +2°C à l'horizon 2030*
 - + 2,7°C à l'horizon 2050*
 - + 4°C à l'horizon 2100*






L'objectif est de l'intégrer progressivement dans les documents de planification

** pour la France métropolitaine*

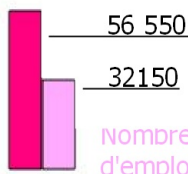
Risque - Directive Inondation

GRAND EST

Légende :

-  Périimètre de stratégie locale
-  Périimètre des TRI (*)
-  Cours d'eau principaux

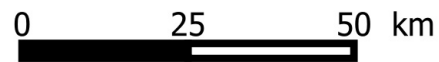
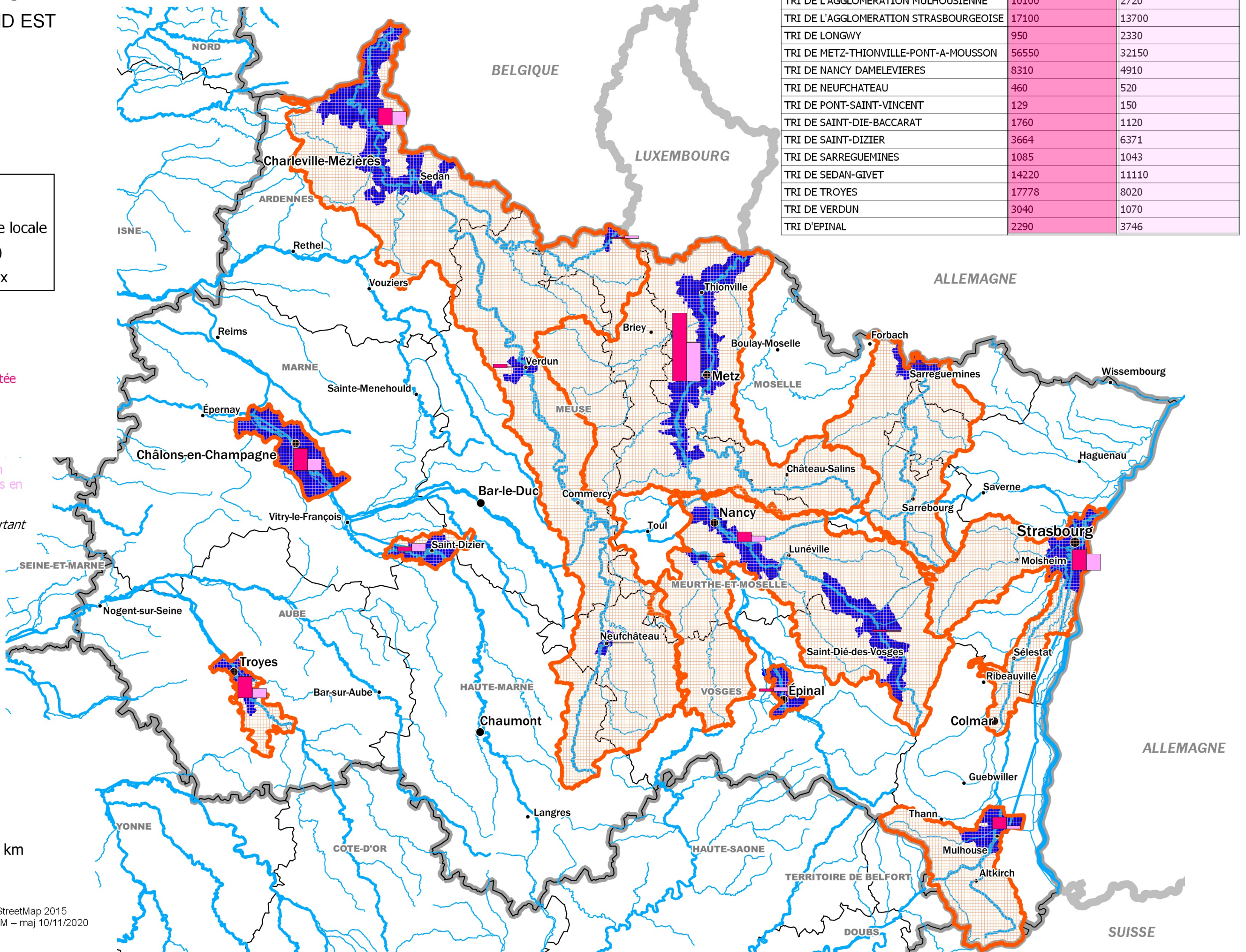
Population maximale impactée en scénario moyen



Nombre maximum d'emplois impactés en scénario moyen

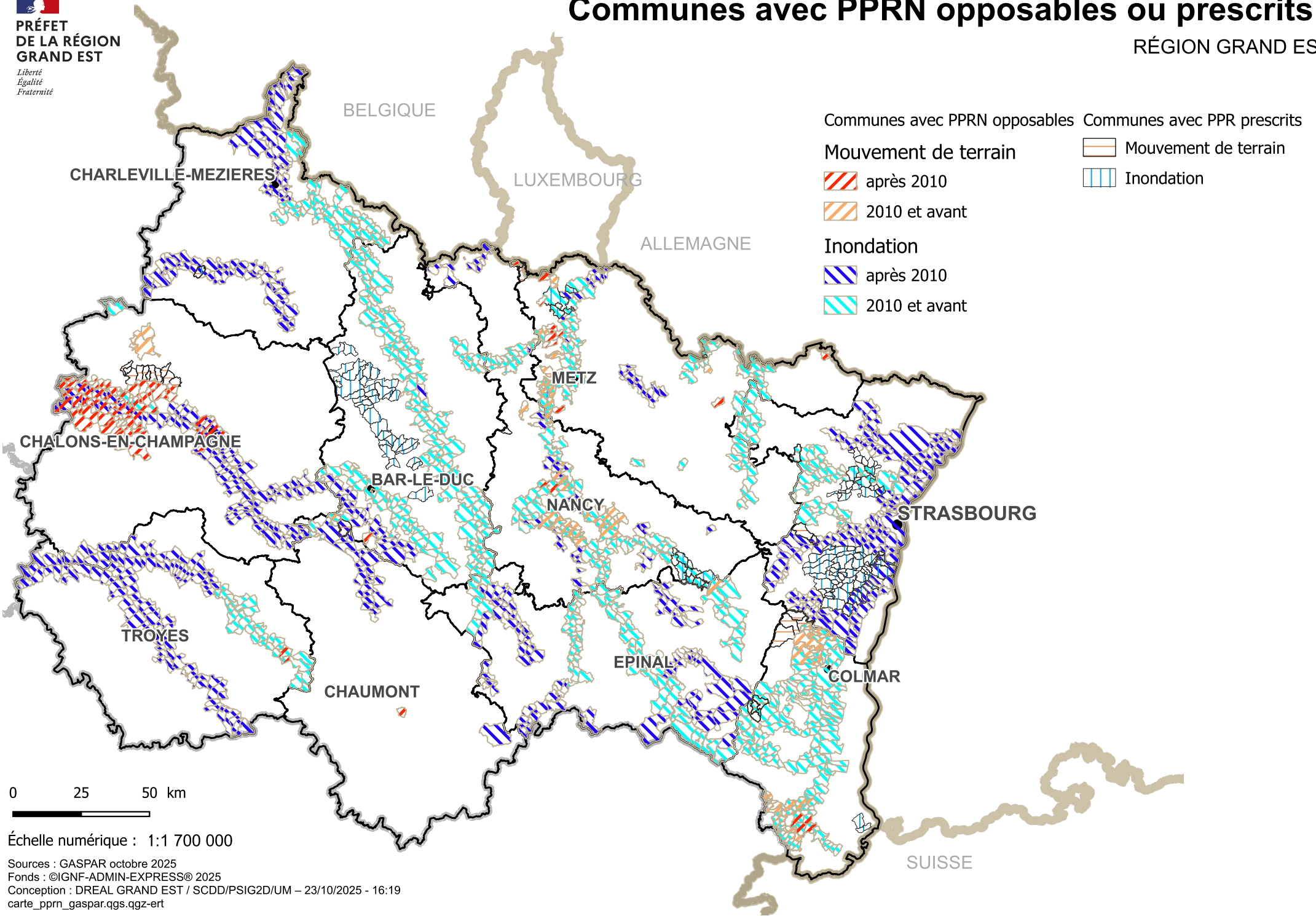
(*) Territoires à Risque Important d'Inondation

Nom du TRI	Pop inond scén moyen	Emploi inond scén moyen
TRI DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	18457	9621
TRI DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE	10100	2720
TRI DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE	17100	13700
TRI DE LONGWY	950	2330
TRI DE METZ-THIONVILLE-PONT-A-MOUSSON	56550	32150
TRI DE NANCY DAMELEVIÈRES	8310	4910
TRI DE NEUFCHATEAU	460	520
TRI DE PONT-SAINT-VINCENT	129	150
TRI DE SAINT-DIE-BACCARAT	1760	1120
TRI DE SAINT-DIZIER	3664	6371
TRI DE SARREGUEMINES	1085	1043
TRI DE SEDAN-GIVET	14220	11110
TRI DE TROYES	17778	8020
TRI DE VERDUN	3040	1070
TRI D'EPINAL	2290	3746



Communes avec PPRN opposables ou prescrits

RÉGION GRAND EST



Risque - Mines et stockages de gaz souterrains

GRAND EST

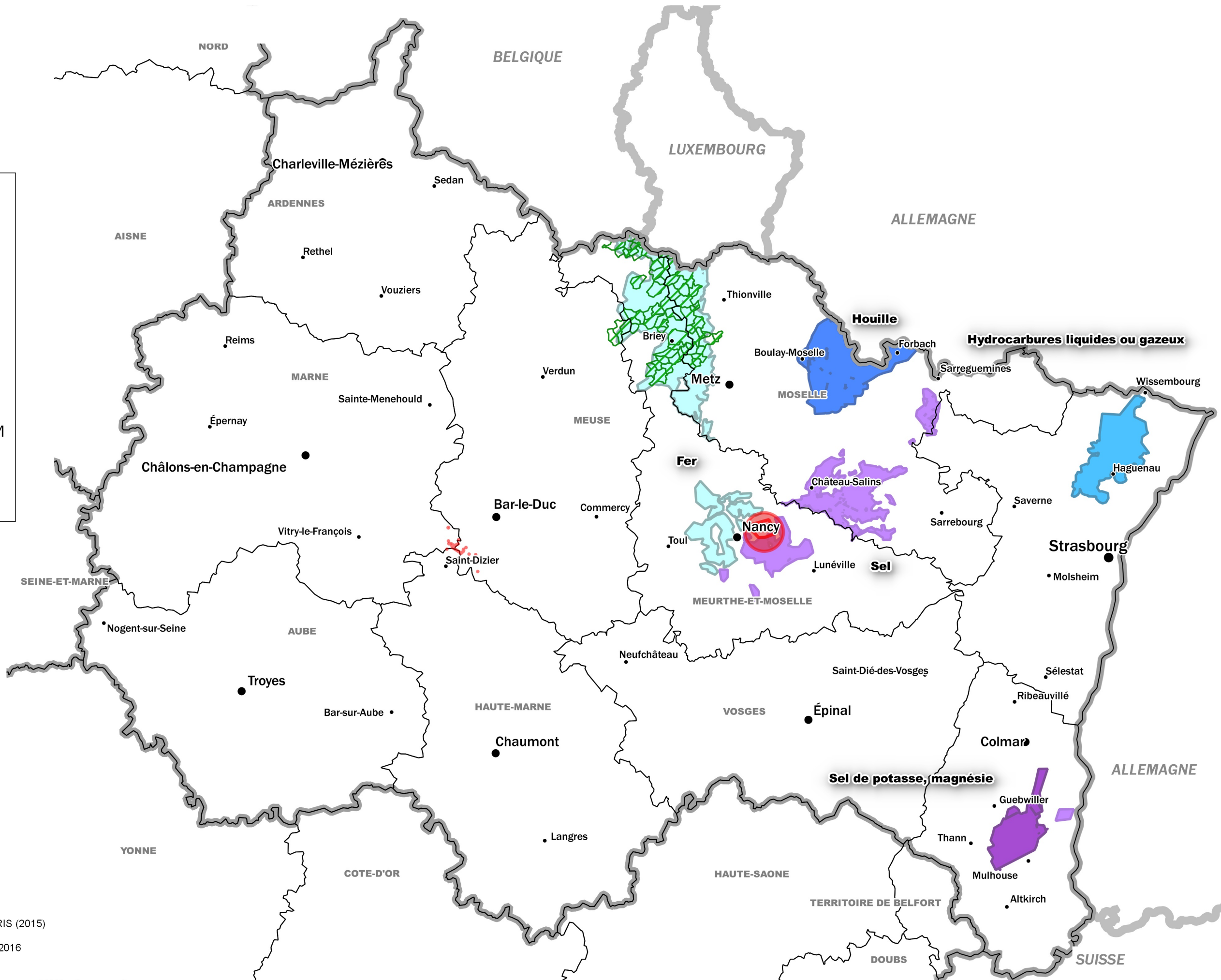
Légende :

Bassins Miniers

- Fer
- Houille
- Hydrocarbures liquides ou gazeux
- Sel
- Sel de potasse, magnésie

Communes concernées par un PPRM

- PPRM approuvé
- Périmètres de protection autour des stockages de gaz souterrains



0 25 50 km

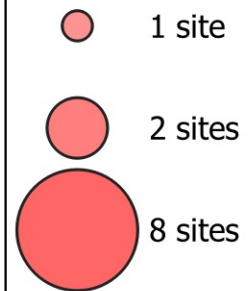
Risque - Risques industriels et technologiques

GRAND EST

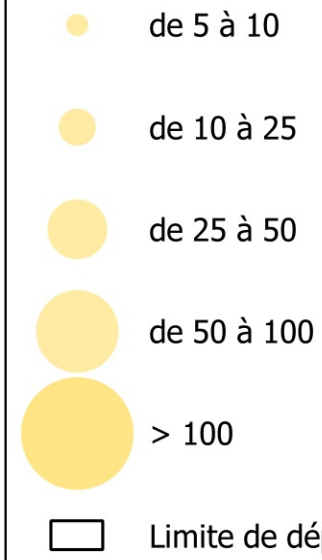
DREAL GRAND EST

Légende :

Répartition sites SEVESO
(seuil haut-seuil bas)
par commune



Répartition des ICPE
par commune



Légende :

- ✕ Grande infrastructure de transport soumise à étude de dangers
- Communes concernées par un PPRT approuvé

Les PPRT militaires n'ont pas été pris en compte.

